

## **CONVOCATION DU 27 NOVEMBRE 2017**

Le conseil municipal se réunira jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2017 à 19 heures 30 minutes en session extraordinaire à la mairie.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Bar de l'Oudon ;
- Décision modificative commune ;
- Question diverses & imprévues.

---

### **SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le premier décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. PAILLARD – Mme MARTIN FERRÉ - MM. BROSSIER – GIRAUD – Mme PESCHÉ – MM. GEAI – HOUSSAIS – BRETON.

**ETAIT EXCUSE** : M. BUFFET ;

**NON EXCUSE** : M. CORTYL ;

**SECRETAIRE** : M. BRETON.

---

### **BAR DE L'OUDON – FONDS DE COMMERCE**

*Délibération n° 20171201\_01*

Madame le Maire explique que la commune ne doit pas laisser dépérir son bourg en y maintenant la présence d'une offre commerciale de proximité et diversifiée et en assurant un lien social avec les habitants.

Le commerce « Bar de l'Oudon » s'inscrit dans cette priorité de maintien de la vie économique du bourg en offrant aux concitoyens un lieu de vie animée.

Suite à sa fermeture en septembre 2017, et dans le souci de maintenir cette activité économique qui constitue une offre de service de proximité essentielle au dynamisme de la commune mais également dans le but de revitaliser le bourg. Madame le Maire propose au conseil municipal de faire une offre afin d'acquérir le fonds de commerce afin d'assurer le maintien du dernier commerce.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** de faire une offre à 10 000 € au mandataire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents concernant le dossier « Bar de l'Oudon ».
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune pour 2018.

---

### **DECISION MODIFICATIVE - COMMUNE**

*Délibération n° 20171201\_02*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est à prendre sur la section d'investissement, afin de pouvoir mandater les travaux effectués pour l'Eglise et de régulariser des comptes.

Le conseil municipal, après délibération, **APPROUVE** la modification à apporter sur la section :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2152	Installations de voirie	+ 550,00 €	
2313-154	Matériel roulant voirie	+1 500,00 €	
2111	Terrains nus	- 618,38 €	
2184	Mobilier	- 1 431,62 €	
<i>Total de la décision modificative n°01</i>		<i>0,00 €</i>	
	Pour mémoire BP	120 719,71 €	120 719,71 €
	<b>Nouveau total BP</b>	<b>120 719,71 €</b>	<b>120 719,71 €</b>

---

La prochaine séance aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 20 heures.

---

La séance s'est achevée à 20 heures 15.

**SIGNATURES**

*Marie-Josèphe GUILLET*

*Alain PAILLARD*

*Nadine MARTIN-FERRÉ*

*Alain BROSSIER*

*Marc GIRAUD*

*Nicole PESCHÉ*

*Bruno GEAI*

*Nicolas HOUSSAIS*

*Willy BRETON*